

Gains pour les camionneurs

>> PAGE 2

Aussi dans ce numéro :
Décision du CRTC >> PAGE 4

VOLUME 3, NO 3

WWW.UNIFOR.ORG

12 FÉVRIER 2015



uniforum



Les membres de l'équipe de négociation de la section locale 1980 d'Unifor, Marco Baroogh, Aaron Cheung et Hecheng Wang, célèbrent leur nouveau contrat de travail chez Autoliv avec la représentante nationale Kim Power.

Maintien des droits syndicaux

Deux récentes décisions de la Cour suprême ont maintenu les droits fondamentaux de négociation collective et des syndicats au Canada, tout en rejetant une législation cherchant à limiter la négociation collective et les moyens de pression légaux.

Dans la plus récente décision rendue le 30 janvier, la Cour a jugé que la tentative du premier ministre de la

>> Suite à la page 3

La solidarité sauve un régime de retraite

Malgré un employeur agressif et déterminé à réduire leurs salaires et à abolir leur régime de retraite, les membres de la section locale 1980 d'Unifor (Autoliv Electronics) ont tenu bon et ont sauvé leur régime de retraite quelques minutes à peine avant l'expiration du délai de grève la semaine dernière.

« Cette convention nous

place dans une position avantageuse au regard des futurs pourparlers », a affirmé Aaron Cheung, vice-président de la section locale et membre de l'équipe de négociation.

Auparavant, chaque modification apportée à la Loi de l'impôt sur le revenu exigeait de renégocier certains aspects du régime de retraite des 100 membres de la section locale 1980, soit les derniers employés de l'usine de pièces d'automobiles de Markham à avoir un régime à prestations déterminées. Selon la nouvelle convention, toutes les futures

>> Suite à la page 3

Secteur des autobus scolaire font valoir leur point de vue

Le processus de demande de propositions pour la gestion des contrats accordés aux autobus scolaires fait baisser les salaires et aggravent les conditions de travail déjà difficiles, a récemment affirmé une délégation d'Unifor devant un panel ontarien examinant la

>> Suite à la page 3

#unifor 

Voici une sélection de gazouillis sur @SyndicatUnifor.

@uniforquebec

Nouvelle convention ratifiée entre @uniforquebec et kruger-Wayagamack bit. ly/16iyPaC #ftq #solidarite


@acluneau

Entente de principe entre Produits forestiers Résolu et ses travailleurs en forêt; la grève est évitée #rcat pic. twitter.com/Fy4IMGWgJb

En bref


Section locale 229, clinique à Fort William

Les membres de la section locale 229 d'Unifor au centre de santé familiale de Fort William à Thunder Bay, en Ontario, ont ratifié une nouvelle entente de deux ans en décembre.

L'entente prévoit des hausses salariales de 1,5 p. cent par année, ainsi que des améliorations au congé pour deuil, aux congés fériés et aux dispositions relatives à des lettres dans des dossiers personnels. Les membres bénéficient aussi de hausses à leur prime de retraite et à l'allocation pour l'achat d'uniforme, ainsi qu'aux congés-éducation payés. 

Section locale 324-17, Hoshizaki House

Les membres de la section locale 324-17 de la Hoshizaki House, un refuge du district de Dryden, ont ratifié leur première convention collective depuis qu'ils se sont joints à Unifor en février dernier.

L'entente prévoit des hausses salariales de 2,5 p. cent et de 2 p. cent pour les 16 membres, et celle de la troisième année dépendra du financement. L'entente comprend 120 heures de congés de maladie par années, une cotisation de 175 \$ par mois de l'employeur à un régime de retraite pour les employés. 

Encadré photo

VEUILLEZ SOUMETTRE VOS PHOTOS À
COMMUNICATIONS@UNIFOR.ORG



PHOTO BY DAVID DECKER

Des membres d'Unifor et des partisans à Bay Roberts, Terre-Neuve, ont manifesté le 23 janvier contre les réductions de quotas chez Northern Shrimp.



PHOTO BY SHANNON DEVINE

Les délégué(e)s se sont déplacés les 6 et 7 février aux réunions sur les élections organisées par Unifor et le CTC à Toronto et à Edmonton.

Décision arbitrale dans le secteur des soins de santé en Nouvelle-Écosse


L'arbitre Jim Dorsey doit équilibrer un mauvais projet de loi (projet de loi 1) qui lui demande de diviser les travailleuses et travailleurs des soins de santé en quatre syndicats (Unifor, SFP, SFPNE et SIINE) tout en prenant en considération les principes de la loi sur le travail qu'il a soulignés dans une décision

interimaire en janvier.

Unifor a mis de l'avant dès le départ une approche qui implique une négociation en collaboration. « Notre objectif dès le départ était de trouver une solution qui permettrait aux membres d'Unifor de rester de fiers membres d'Unifor », a déclaré Lana Payne, directrice de la région de l'Atlantique, en soulignant que la dernière année a été une année de

grande incertitude pour les travailleuses et travailleurs en soins de santé dans la province. « Cette législation plaçait les travailleurs et les syndicats les uns contre les autres. »

Unifor a continué de dialoguer avec les autres syndicats.

La décision de l'arbitre Dorsey est prévue pour le 20 février. 

Les chauffeurs d'Unifor font des gains

Les membres de quatre sections locales d'Unifor en Ontario et au Québec, après avoir négocié en tant qu'équipe, ont ratifié une nouvelle convention collective de trois ans qui comprend des hausses salariales et des améliorations aux horaires afin d'assurer plus de stabilité dans une semaine de travail.

« Être assis à la table avec nos sections locales de l'Ontario a fait toute la différence », a affirmé Francis Paquette, un membre de l'équipe de négociation d'Unifor et président d'unité à la section locale 1044 à Québec.

La nouvelle entente a été


ratifiée le 31 janvier par les 220 membres des sections locales 1090 et 27 d'Unifor à Ajax et à London, Ontario, et les sections locales 698 et 1044 à Montréal et à Québec qui travaillent pour Jack Cooper (JP2), une entreprise commerciale de camionnage spécialisée dans le transport d'automobiles.

Les chauffeurs sont payés par une combinaison de taux à la pièce pour le chargement d'automobiles sur leurs camions, et le kilométrage. En négociant en groupe, les quatre sections locales ont obtenu des hausses substantielles.

Le taux à la pièce augmente de 7 p. cent la première année

de la convention collective, et de 2,5 p. cent chacune des deux autres années. Le taux de kilométrage augmente aussi de 2 cents par mile à 54,95 cents à la troisième année du contrat de travail.

Le président de la section locale 1090 d'Unifor, Steve Batchelor, a déclaré que les améliorations arrivent à un moment où les transporteurs d'automobiles acceptent des ententes avec concessions ou des gels de salaire.

« Unifor a montré à ce secteur que nous pouvions être la voix des travailleurs de l'industrie du transport d'automobiles », a déclaré Steve Batchelor. 


UNIFOR COMMUNICATIONS: SARAH BLACKSTOCK, SHANNON DEVINE, KATIE ARNUP, STUART LAIDLAW, IAN BOYKO, SHELLY BURGOYNE, MARIE-ANDRÉE L'HEUREUX, SARAH LESNIEWSKI ET ANNE MARIE VINCENT

>> Suite de "La solidarité sauve..." on page1

modifications apportées à la Loi seront automatiquement incorporées dans le régime de retraite.

« Ils ont ainsi perdu l'une de leurs meilleures monnaies d'échange », a ajouté M. Cheung. De plus, la section locale a réussi à négocier une hausse de 2 p. 100 au régime de retraite.

L'entente a été conclue quelques minutes avant l'expiration du délai de grève, et a par la suite été ratifiée. Les membres avaient déjà donné un mandat de grève à 100 p. cent à leur équipe de négociation.

« L'entreprise ne s'attendait pas du tout à un mandat aussi fort », a indiqué Marco Baroogh, secrétaire-trésorier. 

>> Suite de "Secteur des autobus scolaire" on page1

question.

« Pour les travailleurs, le modèle de la demande de proposition encourage une baisse des salaires, une diminution des normes de travail et, dans certains cas, une perte d'emploi pour les chauffeurs d'autobus scolaire », a déclaré Unifor dans son mémoire au panel de trois personnes.

« Obliger de faire concurrence pour obtenir des contrats de transport scolaire à bon marché a provoqué une baisse de moral et un taux de roulement élevé dans une industrie qui se targue d'être sécuritaire et fiable. »

Le mémoire d'Unifor a été présenté le 6 février par le représentant national, Len Poirier, accompagné de la présidente de la section

locale 4268 d'Unifor, Debbie Montgomery, et du président de la section locale 4266, André Desjardins, ainsi que de Angelo DiCaro du Service de recherche.

Le groupe a partagé ses expériences à la table de négociation avec le panel de révision, présidé par l'ancien juge Colin Campbell, où le processus de demande de proposition et ses lourdes pressions à la baisse sur les coûts ont rendu les négociations considérablement plus difficiles.

À partir d'un rapport d'Unifor au début de l'année scolaire, la délégation d'Unifor a proposé plusieurs solutions, dont le retrait de la rémunération des chauffeurs du processus d'appel d'offres et l'établissement d'un bureau multipartites pour superviser les contrats des autobus scolaires.


« Bien que souvent négligés,



La présidente de la section locale 4268 d'Unifor, Debbie Montgomery.

les chauffeurs jouent un rôle central dans l'expérience éducative globale des élèves. Ils méritent mieux », a déclaré Unifor dans son mémoire.

Le panel d'examen recevra des commentaires d'intervenants de toute l'industrie et diffusera son rapport au printemps.

Pour lire le rapport d'Unifor, rendez-vous à : <http://www.unifor.org/en/take-action/campaigns/steering-clear>. 

>> Suite de "Maintien des droits syndicaux" on page1

Saskatchewan, Brad Wall, de priver les travailleurs du secteur public de droits fondamentaux au titre d'une loi sur les « services essentiels » est inconstitutionnelle.

« La liberté de négociation collective a encore une fois été reconnue par le plus haut tribunal comme un droit fondamental des Canadiens que les gouvernements ne peuvent compromettre, a déclaré Joie Warnock, directrice de la région de l'Ouest d'Unifor.

« La négociation collective est le principal instrument juridique dont les travailleurs disposent pour être sur le même pied d'égalité que les employeurs. »

Dans l'affaire Saskatchewan Federation of Labour, et al. c.

Sa Majesté la Reine du chef de la province de la Saskatchewan, la Cour suprême a statué que la Public Service Essential Services Act violait la liberté d'association des employés, laquelle est protégée par la Charte canadienne des droits et libertés.

Cette loi a été condamnée par la communauté internationale, dont l'organisation indépendante des Nations Unies qui surveille les normes fondamentales du travail. Cette dernière a demandé au gouvernement de Brad Wall de modifier la loi en lui faisant remarquer qu'elle ne respectait pas les normes internationales fondamentales.

« Les syndicats protègent et renforcent les droits en milieu de travail, a affirmé Jerry Dias, président national d'Unifor. La constitution canadienne




La Cour suprême du Canada.

garantit clairement les libertés accordées par les syndicats. »


Dans une autre décision récente, la Cour a maintenu le droit des agents de la GRC de mettre sur pied un syndicat indépendant et de négocier un contrat de travail.

« Les employés, agissant individuellement, ne disposent habituellement pas du pouvoir de négocier et de poursuivre des objectifs relatifs à leurs

conditions de travail avec un employeur plus puissant », a statué la Cour dans sa décision du 16 janvier.

« Seul le regroupement en association en vue de négocier collectivement, ce qui augmente ainsi leur pouvoir de négociation, permet à des employés de poursuivre véritablement leurs objectifs relatifs à leurs conditions de travail. » 

Nouveaux membres

Unifor souhaite accueillir les 33 travailleuses et travailleurs des machines à sous de la SLJO à Georgia Downs, désormais membres de la section locale 1090 d'Unifor. Ces membres à Barrie, Ontario, fournissent des services de sécurité à Georgia Downs. Unifor est le plus grand syndicat du secteur privé au Canada, comptant des membres dans tous les grands secteurs de l'économie, dont près de 15 600 membres du secteur de l'hôtellerie et des jeux. 

Une pause sur les heures supplémentaires chez CAMI


Un nouveau programme unique négocié par la section locale 88 d'Unifor chez CAMI permet aux travailleuses et travailleurs d'utiliser leurs heures supplémentaires comme jours de congé au lieu d'un paiement, ce qui représente tout un gain pour les membres du syndicat et suscite beaucoup d'attention.

« Nous avons pratiquement réservé 50 000 heures les six premiers mois », a récemment souligné le président d'unité, Mike Van Boekel, au Toronto Star qui a rédigé un reportage sur le programme.

Mike Van Boekel affirme que le programme a donné

lieu à un regroupement de plus de 50 nouveaux travailleurs, désormais membres de la section locale 88 embauchés pour combler les besoins lorsque les travailleuses et travailleurs prennent leurs congés plutôt que de se faire payer les heures supplémentaires. Pour gérer les besoins de production de l'usine, les heures supplémentaires peuvent seulement être prises en bloc d'une semaine.

Mais avec la production à l'usine de CAMI des véhicules Chevrolet Equinox et GMC Terrain, il ne faut pas

beaucoup de temps pour que les travailleuses et travailleurs accumulent une semaine d'heures supplémentaires. Mike Van Boekel a dit que la production intense a donné lieu à des horaires exténuants pour les travailleuses et travailleurs de l'usine, à tel point que plusieurs préfèrent prendre des congés avec leur famille plutôt que de l'argent supplémentaire. Mike Van Boekel affirme qu'il a été contacté par des travailleuses et travailleurs d'autres usines d'automobiles qui veulent savoir comment le programme fonctionne et mentionnent vouloir avoir un programme semblable dans leurs usines. 

Le CRTC rate la cible

Des annonces récentes du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ne font rien pour combler un écart de financement de 100 millions de dollars dans la programmation locale, et risquent d'avoir aggravé la situation. « Des déclarations pieuses sur l'importance des nouvelles télévisuelles locales ne font rien pour s'attaquer aux changements structurels auxquels les radiodiffuseurs sont confrontés aujourd'hui », a déclaré Howard Law, directeur


des médias d'Unifor. « Nous espérons entendre une annonce au sujet d'un financement de la programmation télévisuelle locale, si nécessaire. »

Avec l'expiration du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale de l'ordre de 100 millions de dollars l'été dernier, Howard Law souligne que le président du CRTC, Jean-Pierre Blais, avait l'occasion de dire à la population et aux radiodiffuseurs comment le CRTC comptait s'attaquer au manque à gagner. À la place, il a clairement signalé



qu'il n'y aurait pas de nouveau financement à l'intention de la programmation locale, en soulignant que le financement d'une forme de programmation canadienne ne doit pas se faire au prix d'une autre forme de programmation.

« Il remplit un trou en en creusant un autre », a déclaré Howard Law.

Le président du Conseil des médias d'Unifor, Randy Kitt, affirme qu'il n'est pas suffisant pour Jean-Pierre Blais d'admonester les radiodiffuseurs pour la quantité de programmation locale qu'ils produisent. Il doit donner aux radiodiffuseurs les outils pour qu'ils remplissent ce rôle essentiel. « La programmation locale aide les Canadiens à comprendre les communautés autour d'eux », a déclaré Randy Kitt. Pour consulter le mémoire d'Unifor au CRTC, rendez-vous à Unifor.org. 

Unifor dépose un mémoire sur le Régime de retraite en Ontario

Unifor recommande que le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO) soit universel et impose une participation obligatoire, tant pour les employeurs que les employés.

« L'Ontario a l'occasion de créer un régime de retraite universel qui profitera aux travailleurs de la province, surtout à la prochaine génération de jeunes travailleurs », a affirmé Jerry Dias, président national

d'Unifor, dans le mémoire.

Le mémoire a été envoyé au Secrétariat du budget du ministère des Finances de l'Ontario récemment dans l'espoir d'encourager le gouvernement de l'Ontario à créer un régime de retraite universel.

Des consultations sur le RRPO sont actuellement tenues à la grandeur de l'Ontario, et de nombreux militants d'Unifor se prononcent en faveur du régime de retraite.

Dans son mémoire, Unifor demande que le RRPO s'aligne sur le Régime de pensions du Canada (RPC), de façon à ce qu'il puisse un jour être intégré à un RPC bonifié.

Jo Ann Hannah, directrice du Service des pensions et avantages sociaux d'Unifor, soutient qu'Unifor continue de souscrire à la bonification du RPC.

Dans son mémoire, Unifor a également demandé au

gouvernement de l'Ontario et au gouvernement fédéral de chercher des moyens pour que les travailleurs autonomes, comme les pigistes, puissent cotiser au RRPO et au RPC.

Pour lire le mémoire d'Unifor, rendez-vous à : http://www.unifor.org/sites/default/files/brief-statements/unifor_submission_on_the_ontario_retirement_pension_pland2_0.pdf. 